



Le 6 avril 2020

Subvention salariale d'urgence du Canada

La nouvelle Subvention salariale d'urgence du Canada – une subvention salariale correspondant à 75 % du salaire, jusqu'à concurrence de 12 semaines – aidera les employeurs admissibles d'ici à conserver leur personnel et à le garder en santé durant la pandémie.

Un régime de garanties collectives est crucial en ces temps d'incertitude sans précédent. La Subvention salariale d'urgence du Canada permet aux employeurs d'avoir la capacité financière de maintenir la couverture de leur personnel et, ainsi, de soutenir leur santé.

Ce que vous devez savoir à propos du programme :

- La Subvention salariale d'urgence du Canada s'appliquerait au taux de 75 % pour la première tranche de 58 700 \$ que touche normalement un employé, ce qui représente une prestation maximale de 847 \$ par semaine;
- Le programme est rétroactif au 15 mars 2020 et sera en vigueur jusqu'au 6 juin 2020;
- Les employeurs de toutes tailles seront admissibles à cette subvention, à l'exception des entités du secteur public;
- Pour remplir les conditions, les employeurs devront attester une baisse d'au moins 30 % de leurs revenus bruts en mars, en avril ou en mai par rapport au même mois l'an dernier;
- Les employeurs devront attester qu'ils ont fait tout en leur pouvoir pour verser à leurs employés le 25 % restant de leur salaire – le gouvernement reconnaît toutefois que cela ne sera pas possible pour tous les employeurs;
- Les employeurs pourront s'inscrire au programme sur un portail de l'Agence du revenu du Canada (ARC) dès que ce dernier sera accessible et ils devraient commencer à recevoir les fonds au cours des six prochaines semaines;
- Les organisations qui ne répondent pas aux critères de la Subvention salariale d'urgence du Canada peuvent peut-être répondre à ceux de la subvention de 10 % annoncée précédemment.

Pour en savoir plus sur le programme, veuillez consulter le [communiqué de presse](#) officiel du gouvernement du Canada et le [document d'information](#) à ce sujet.

Pour connaître les dernières nouvelles sur la COVID-19 et savoir ce que fait la Sun Life pour soutenir la santé et le mieux-être des promoteurs de régime et de leurs employés, visitez le site Web [COVID-19](#) des Garanties collectives.